



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de l'Education nationale



COMMUNIQUE DE PRESSE

Un article paru, le lundi 16 juin 2014, dans le quotidien « L'Observateur » et repris par plusieurs sites d'information en ligne, fait dire à Monsieur Idrissa SECK, Président du parti politique Rewmi et ancien Premier ministre : « *Je demande au Ministre de la Culture de dire au Président de la République qu'il est temps qu'on crée une grande direction nationale de l'enseignement confessionnel où il aura des sous-directions de l'enseignement catholique, musulman, protestant. Il n'est pas convenable que dans un pays comme le nôtre, on n'ait qu'une seule direction de l'enseignement privé catholique, sans les autres confessions* ».

Cette information n'ayant pas encore été démentie par l'intéressé, le Ministre de l'Education nationale tient d'abord à préciser que l'enseignement privé relève de sa compétence et non de celle du Ministre en charge de la Culture.

Cette première précision faite, il souligne qu'il n'existe pas, dans l'organigramme du Ministère de l'Education nationale, une Direction l'Enseignement privé catholique, mais bien une **Division de l'Enseignement privé (DEP) qui a pour mission l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'Enseignement privé dans son ensemble, qu'il soit confessionnel ou laïc.**

C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, la Division de l'Enseignement privé du Ministère de l'Education nationale compte dans ses registres 2399 écoles privées autorisées dont 237 écoles relevant de l'Office national de l'Enseignement catholique du Sénégal (ONECS), 409 écoles franco-arabes dont la majeure partie avec un enseignement confessionnel islamique et 1753 écoles du privé laïc.

Par conséquent, sous-entendre ou affirmer que seul l'enseignement privé catholique est pris en charge par l'Etat du Sénégal ne correspond pas à la réalité.

Fait à Dakar, le 17 juin 2014

Monsieur Serigne Mbaye/THIAM

Ministre de l'Education nationale

